

I. Capella in honorem SS. Marci, Lucæ et Johannis evangelistæ. — Fuit consecrata anno M. C. LVII.

II. SS. Jacobo, Philippo et Barnabæ nuncupata.

III. SS. Apostolis Andreae, Simoni et Judæ dicata. — Intra murum hujus sacelli, ex parte sinistra sub fornice lapideo jacet corpus Domini Roberti, episcopi Lingonensis, postea Leodiensis. (Cf. Henriquez, *fasciculus SS. O. C.*, Dist. XLI, IV.)

IV. SS. Apostolis Petro et Paulo fuit adscripta.

V. S. SALVATORIS D. N. nomine decoratur. — In hoc sacello requiescunt quatuor beatorum exuvia.

A. Ex parte sinistra, sub arcu lapideo, intra murum tumulata, jacet B. Alix, mater S. P. N. Bernardi, cum superposita ejusdem effigie, quam sculpi curavit Joannes de Cabilone, Abbas Clarevallis, ann. M. D. VIII (Cf. Henriquez, *Ibidem* IV), ubi legitur: « Item etiam ibidem jacet piæ recordationis nobilis Domina, et Deo devotissima Aleydis, mater Doctoris egregii et P. N. B. Bernardi, primi Clarevallis Abbatis: quæ primo apud Divionem sepulturæ tradita fuit in monasterio B. Benigni; postea vero, Domino volente et nobiscum pie agente, ad humilitatis nostræ excitandam et ampliandam devotionem, translata est usque Claramvallem, et coram altari S. Salvatoris collocata, anno Domini M. CC. L. XIV. Kal. April. » (Cf. *Acta S. Bern.* § LIX. — *Gallia Christiana*, tom. IV, col. 806. — *Menol. Cist.*, 18 oct.)

B. Pone sepulchrum B. Alidis, ad dexteram, humi legitur in lapide duas inscriptiones deferente 1^o in parte lapidis anteriori, intrantibusque idem sacellum viciniori: « *Hic jacet Dominus Eschilus Danemarchiæ episcopus, postea monachus Clarevallis.* » — 2^o In ceteriori ejusdem lapidis parte legere est: « *Hic jacet Dominus Radulphus XV^{us} Abbas Clarevallis, postea archiepiscopus Lugdunensis.* » (Cf. Henriquez, *Ibidem*.)

C. In ipso ingressu ejusdem capellæ tabulæ marmoreæ subpositum jacet corpus B. Garnerii IX Clarevallis Abbatis, postea Lingonensis episcopi. (Cf. Henriquez, *Ibidem*.)

VI. Sub S. Joannis Baptistæ titulo dicata.

VII. SS. Stephani et Sebastiani nominibus præfulgens.

VIII.....

IX. S. Mammetis et Desiderii sacra. — In ea capella jacet Dominus Adam monachus Clarevallis, postea episcopus Sorensis (écrit de la main de dom Le Boullenger).

On peut lire à la suite de la *Vie de Mgr saint Bernard, dévot chapelain de la Vierge* (Paris et Troyes, in-4^o, goth.) l'épithaphe en vers de la B. Aleth composée par Guillaume Flammeng, ancien chanoine de Langres, qui s'était retiré à Clairvaux. (Cette épithaphe a été reproduite par le P. Chifflet, *S. Bern. gen. illustr. assert.*, p. 435.)

Je trouve sur ce personnage une pièce fort intéressante dans le ms. xv de M. l'abbé Matthieu, p. 251; en voici la copie: 1499, 22 février. — « Nos Frater Johannes (Jean de Chalon) Abbas Clarevallis, Cist. Ord. in Dioc. Lingon. totusque ejusdem loci conventus, universis presentes litteras inspecturis salutem in eo qui est omnium vera salus. Notum facimus quod in nostro Capitulo ad nostre ecclesie tractanda agenda negotia, ut moris est, specialiter congregati, et nostram considerationem dirigentes ad magnas virtutes, gratias, præclara merita et vitæ honestissimæ famam venerabilis et scientifici viri, Magistri Guillelmi Flammeng, devotissimi præbyteri et nuper canonici ecclesie Lingonensis, nunc vero curati et rectoris parochialis ecclesie de Molano (*Maulain*, Haute-Marne) ejusdem diocesis, et etiam ad veram et perfectam dilectionem, devotionem et verum amorem quem per multas experientias cum ad B. Patrem Nostrum

Bernardum et ad hanc suam Clarevallensem ecclesiam certissime habere cognoscimus, Nos, in suis virtuosis exemplis fructum sperantes plurimum, ipsum quamdiu vixerit, aut nobiscum manere voluerit, in nostrum consortium et societatem, nostrorumque honorum tam spiritualium quam temporalium participationem suscepimus, et presentium tenore suscepimus; ita quod ipse plenarie particeps sit omnium missarum, sacrificiorum, vigiliarum, orationum, jejuniorum, abstinentiarum, disciplinarum, cæterorumque divini cultus suffragiorum et honorum spiritualium quæ fiunt et divina largitione in posterum in ipso monasterio fient; et insuper sua vita comite victum nobiscum habeat, sicut unus religiosus sacerdos in mensa Abbatis, quando et quotiens sibi placuerit, aut in conventu si aliquando maluerit. In die vero obitus sui, cum Dominus ipsum vocare dignabitur, fient pro eo exsequiæ et servitium sicut pro uno fratrum nostrorum religiosorum, et in eorum cæmeterio sepelietur. Ipse vero præfatus Magister Guillelmus realem effectum suæ veræ ad Nos et Claramvallem dilectionis demonstrando, ne monasterio onerosus esse videatur, in præmissorum recognitionem ducentos francos bonæ et fortis monete Franciæ et ultra manualiter Cellerario et Bursario hujus nostri monasterii tradidit, in usu, necessitatibus et agendis nostræ ecclesie realiter et de facto expositis. De quorum vera et reali receptione tenemus nos pro contentis, et de ipsa summa eundem Magistrum Guillelmum quitamus, et apud omnes quietum facere teneri promittimus. Et ad observationem omnium præmissorum Nos et successores nostros, nostrumque monasterium et omnia ejus bona spiritualia obligamus, et coheritioni ecclesiasticæ et temporalis justiciæ subjicimus. Datum sub appensione nostrorum sigillorum, XXI die mensis Februarii, anno Domini millesimo quadringentesimo nonagesimo nono, more Gallicano. — On lit en marge: Pro Domino Guillelmo Flammeng, canonico Lingonensi, editore unius vitæ Patris nostri Bernardi, anno 1520, in septem libros partita, per Johannem Lecoq. — Demeurant à Clairvaux, il composa l'épithaphe de la B. Dame Aelis ou Aelet, mère de saint Bernard, et qui se voit près de son tombeau sur un grand cadre de bois, en 14 strophes, chacune de 8 vers. Elle fut renouvelée en 1747. (Cf. Brunet, *Man. du libraire*. — *Biograph. univ.*, éd. Michaud, *Supplém.*, art. de M. Weiss. — M. Carnandet, bibliothécaire de Chaumont, a annoncé la publication de la *Vie et passion de Mgr saint Didier, martyr et évêque de Lengres, faite par personnages, à la requeste de mes seigneurs les confrères de la confrarie dudict saint, audict Lengres, composée par vénérable et scientifique personne, M^{re} Guillaume Flammeng, chanoine dudict Lengres; jouée en ladicte cité par lesdicts confrères, l'an 1482.* Le ms. in-4^o, de 300 feuillets, rel. en bois, est conservé dans la bibliothèque de Chaumont.

(Cent seize acteurs figurent dans la pièce.)

En 1256, un moine de Clairvaux, nommé Godefroy, chargé de faire en Italie la visite des monastères de la Filiation, reçut ordre de son abbé, Etienne de Lexington, de prendre toutes les informations possibles sur les noms des SS. martyrs dont le cardinal Conrad avait donné les corps à l'église de Clairvaux. La relation de ce religieux nous est parvenue: elle se trouve dans le Ms. 401 (n^o 78, r^o) de la Biblioth. publique de Troyes; l'écriture annonce la seconde moitié du treizième siècle. — La similitude des noms et un examen superficiel ont fait croire à Ch. de Visch (*Biblioth. scrip. O. C.*) qu'il s'agissait de Geofroy, scribe de saint Bernard, IV^e abbé de Clairvaux, et que ce moine avait écrit les Vies des SS. martyrs Eutrope, Zo-

zime et Bonose: « *scripsit et vitas SS. MM. Eutropii, Zozimæ et Bonosæ, quorum corpora in Clara-valle quiescunt.* » Mais Geofroy (IV^e abbé de Clairvaux) devint scribe de S. Bernard en 1148, selon Casim. Oudin (*de script. eccles.*); il avait au moins vingt ans, par conséquent en 1256 il eût eu 128 ans. Ce n'était plus un âge à aller visiter les monastères éloignés. Casim. Oudin place sa mort vers 1210, environ. — D'ailleurs Godefroy n'écrivit pas les vies des saints martyrs; il rapporta seulement d'Italie la *Passion de sainte Bonose*, telle que les Bollandistes l'ont donnée au 15 juillet, avec un prologue qui manque dans leur collection, mais qui a paru trop peu intéressant pour être publié.

Quand aux recherches de Godefroy, elles offrent une preuve curieuse du soin que l'on mettait au moyen âge à vérifier les reliques. Elles méritent d'être données au public, pour montrer que les moines n'étaient pas d'une crédulité si grande et si naïve qu'on a bien voulu gratuitement le supposer.

Relation de Godefroy.

« Anno Domini M^o CC^o LVI^o, cum ego frater Godefridus, humilis monachus Clarevallis, destinatus essem ad partes Italiæ, pro visitandis filiabus abbatiæ dicte Clarevallis, in curia Romana aliquamdiu moram traxi, R. P. ac D. Iohanni, titul. S. Laurentii in Lucina, presbitero cardinali, humiliter serviendo. Accedens igitur tunc temporis ad præfatum Curiam, vir religiosus ac Deum timens, Abbas de Rupe in Anglia mandatum michi detulit V. P. D. Stephani Abbatis Clarevallis, super faciendâ inquisitione diligenti et fideli de nominibus IV Martyrum BB. quorum corpora de civitate Portuensi, tempore Honorii Papæ III, per virum religiosum, discretum et devotum monachum Clarevallis, nonnum (pro domnum, vid. *Cang. Gloss.*) Renierium de Sena, capellanum et procuratorem pie recordationis Conrardi cardinalis, tunc temporis Portuensis episcopi, ad dictam abbatiam decenter sunt apportata, et de predicti Domini Portuensis voluntate et mandato; quatinus in prefata abbatiâ Clarevallis cum debita devotione et reverentia in Christo colerentur, et honestius revererentur. Etenim civitas Portuensis ad tantam deducta erat exterminii desolationem, quod vix aliquid nisi ruinæ tantum modo ibidem apparebant. Speciali siquidem prærogativa dilectionis, dictus Dominus Cardinalis dilexit Claramvallem, et quidem in eodem monasterio abbas gessit officium, antequam ad cardinalatus apicem promoveretur. Quare præfatum abbatiam in Domino honorare, et ad devotionis amplitudinem pie provocare desiderans, non solum corpora martirum predictorum illuc transferri fecit, verum etiam proprii corporis ossa in ultima voluntate apud memoratam abbatiâ deferri statuit, et ibidem sepeliri. — Mandato igitur Abbatis mei, reverenter parere volens, ad præfatum civitatem Portuensem perrexi, viro honesto, devoto et discreto, Suppiorie S. Anastasii, michi associato, ut sepe predictorum martyrum nomina diligenter ac reverenter inquirerem: prout tanti dignitas negotii postulabat. Cumque ad ecclesiam venissemus Cathedralē, sperantes nos ibidem de dictorum SS. no-

minibus posse certius edoceri, ad domum Archipresbyteri divertentes, servientem invenimus custodem domus ipsius Archipresbyteri; a quo nil certum reportantes, de ipsius concilio, Romam reversi fuimus; eo quod nobis expressit quod apud S. Clementem Archipresbyterum memoratum inveniremus, qui nos de eo quod querebamus reddere posset plenius certificatos. Quesivimus igitur et invenimus eundem Archipresbyterum, virum siquidem discretum, devotum et circumspectum, qui libros quos Rome habuit, diligenter revolvens, quia secundum cordis sui desiderium certitudinem tunc temporis veram reperire non potuit: sicut homo timoratus ad plenum nichil voluit diffinire. Ad multiplicem tamen precum nostrarum instantiam dictus Archipresbyter supradictam Portuensem adiens civitatem, perscrutatis studiose libris ecclesie cathedralis et aliis, Romam reversus, constanter et firmiter, et absque ulla hesitatione, asseruit BB. Martyres Eutropium, Zozinam et Bonosam, in altari ecclesie B. Laurentii memorate urbis quondam fuisse reconditos; quos, ab eodem altari, per dictum monachum Renierium de Sena extractos, memoratus Dominus Cardinalis Conrardus transferri fecit et transportari usque Claramvallem.

« Ego tamen, frater Godefridus, majorem adhuc certitudinem reportare desiderans, cepi diligenter inquirere si Rome esset aliqua ecclesia in honore predictorum martirum dicata. Tandem intellecto quod trans Tiberim quedam ecclesia in honore B. Bonosæ erat edificata, in qua prædicta virgo cum magna devotione venerabatur, gavisus sum gaudio magno valde; præfataque advi ecclesiam, et sacerdotem ipsius ecclesie, hominem senem, maturum et magne devotionis virum, de vita et passione dicte S. Virginis interrogans, responsum accepi ab eo, quod corpus dicte S. Martiris a suprascripto monacho Clarevallis Renierio Senensi de altari dicte ecclesie B. Laurentii sublatum extitit, tempore bone memorie Conrardi cardinalis, tunc episcopi Portuensis, et ab eodem monacho cum aliis sanctorum corporibus martirum Claramvallem delatum.

His igitur intellectis, per plures viros discretos, autenticos et maturos, certificatos et testificatos dicte sacre virginis vitam et passionem michi accommodari propensius postulavi; et faciens eam scribi, Claramvallem eam mecum apportavi. Dictorum autem BB. MM. festivitas Idus Julii celebratur, prout in Martirologio evidenter exprimitur. Quia vero in Romanis partibus ulterius michi morari non licuit, de quarto martire tunc temporis ad plenum nequivi inquirere. Creditur tamen a quibusdam quod B. existat lacinctus, cujus natalis VII^o Kal. Aug. recolitur: sive B. Vincentius cuius festum IX Kal. iunii agitur: sicut patet in Martirologio; super quibus certa veritas inveniri poterit, si loco et tempore diligentius inquiratur. »

La Passion de sainte Bonose, précédée d'un prologue, écrite sur un beau vélin d'Italie, est placée à la suite de la relation. On trouve après la *Passion* une copie des leçons VII, VIII, IX, tirée des Mss. de l'oratoire de Rome, contenant cette même passion, et qui avait été envoyée à dom Guyton, en 1744.

N^o 12.

Le cardinal Conrad.

I.

Petite bulle du Pape Honorius III, du 6 oct. 1226, assurant à l'abbaye de Clairvaux la propriété inaliénable des reliques qui lui avaient été données par le cardinal Conrad.

« Honorius Episcopus, Servus Servorum Dei, dilectis filiis Abbati et conventui Clare-Vallis Cister-

PATROL. CLXXXV.

ciens. Ordinis salutem et apostolicam benedictionem Retulit Nobis venerabilis frater noster C. Episcopus Portuensis se quasdam ecclesie vestre reliquias contulisse, et rogavit instanter ut inhiabentes ne quis eas inde alienare presumat excommunicationis sententiam proferremus in eos qui nostre inhibitioni præsumpserint contraire, quatenus [iis]

qui hoc noverint a presumptione hujusmodi hoc saltem metu deterritis, ecclesia ipsa perpetua dictarum reliquiarum veneratione letetur. Nos igitur ipsius Episcopi precibus et caritate qua zelamur honorem ipsius ecclesie inclinati, auctoritate presentium districtius inhibemus ne quis ab ea sepe-dictas reliquias donando, vendendo, subripiendo, aut alio quolibet modo alienare presumat. Nulli ergo hominum liceat hanc paginam nostre inhibitionis infringere vel ei ausu temerario contraire. Si quis autem eandem inhibitionem sciens contra eam quocummodo venire presumpserit, excommunicationis laqueo se noverit innodatum. Datum Lateran., II Non. octob. Pontificatus nostri anno XI. » (Archives de l'Aube. — Parchemin — le sceau manque — fragments de lacs de soie rouge et jaune.)

II.

Don de reliques et d'objets précieux fait à l'abbaye de Clairvaux par le cardinal Conrad.

1227, août. — « Omnibus presentes litteras inspecturis Stephanus miseracione divina Basilice XII Apostolorum presbiter et Petrus Sancti Georgii ad vclum aureum Cardinalis in uno salutari salutem. Noverit universitas vestra quod cum nobilis vir Eginus Comes de Vrach, Dominus de Friburg, frater venerabilis Patris nostri Domini Conradi Portuensis et sancte Rufine Episcopi, quendam lapidem preciosum et magnum qui vocatur jaspis undique ornatum lapidibus preciosis, ex cujus parte una est sculptum signum crucis, et ex alia parte est de ligno Domini in argento, et inter argentum, et ipsum lapidem sunt diverse reliquie et duo cimmilia aurea ponderantia novem marcas, et textum evangelii in tabulis aureis, et missale in tabulis argenteis, et magnum calicem argenteum, et capsam argenteam cum ligno Domini ornatum lapidibus preciosis et ponderantem viginti quinque marcas, predicto episcopo pro ducentis maris sterlingorum, pignori obligavit : idem episcopus obtenta prius a Domino Papa licentia de rebus suis libere disponendi, omnem actionem et jus quod habebat in ipsis nomine pignoris, monasterio Clarevallensis Cisterciensis Ordinis pro salute anime sue inter vivos concessit atque dicavit. Ita tamen ut ea omnia dicto comiti fratri suo restituere teneatur si ipse ducentas marcas honorum sterlingorum libere restituerit monasterio supradicto. Ne vero de hiis valeat in posterum dubitari presentes litteras sigillorum nostrorum fecimus roborari. Actum Anagnine in presentia nostra, mense Augusti, Pontificatus Domini Gregorii Pape noni anno primo. »

(Archives de l'Aube. — Original sur parchemin ; il ne reste qu'un fragment d'un des sceaux.)

HIC IACET DOMINVS CONRADVS QVI PRIMO VILLARIENSIS
DEINDE CLARAVALLENSIS, POSTEA CISTERCIENSIS EXTITIT ABBAS
ET DEMVM PORTVENSIS EPISCOPVS CARDINALIS.
HIC CVM IN TRANSMARINIS PARTIBVS MORARETUR
INSTANTISSIME PRAECEPIT VT CLARAM-VALLEM
VBI IAM DVIVM SVAM ELEGERAT SEPULTVRAM
OSSA SVA DEFERRENTVR ET IBIDEM SEPELIRENTVR.
OBIIT AVTEM ANNO DOMINI M. CC. XXVII. PRIDIE
KAL. OCTOBRIS.

(Gallia Christ. t. IV, col. 992.)

On trouve, dans la chronique de l'abbaye de Villers en Brabant une autre épitaphe du cardinal Conrad ; elle est en vers, et il faut pour l'entendre une certaine étude.

Petit-Radel, plus versé dans la connaissance des

III.
1228. — Domino in XPO reverendo. Abbati Clarevall. et universo ejusdem monasterii conventui Eginus, Comes de Vra et Dominus de Vribore Salulem et paratum semper in omnibus pro posse obsequium. In primis gratiarum actiones referimus sanctitati vestre pro immensa et precipua reverentia quam Domino et fratri nostro pie recordationis quondam Portuensi Episcopo semper dum adhuc viveret impendere consuevistis ; et nunc ad cumulum totius honorificentie ossa defuncti de terris peregrinis per industriam vestram sunt reportata et apud vos tumulata. Nos igitur caritatis ac fidelitatis tante zelum attendentes domui Clarevallensi perpetuis nos obligamus obsequiis, et accepta occasione impendemus : Ornamenta itaque ecclesiastica que apud vos sunt reposita, que et nos memorato fratri nostro in pignore pro ducentis maris sterlingorum quandoque exposuimus, pro remedio anime ejusdem fratris nostri simul et anime nostre et aliorum parentum nostrorum, procurante Donno Bertholdo fratre nostro quondam Lucelensi Abbate, testimonio litterarum harum sigillo nostro subarratarum monasterio vestro iure perpetuo ac proprietario tradimus possidenda. Ut autem inter reliquum thesaurum ecclesie vestre predicta ornamenta noscantur, accipite intersignia. Est ibi tabula argentea gemmis interstincta, plenarium auro tectum et lapidibus preciosis insignitum, calix magnus gemmis ornatus et sacramentis que XPS in carne gessit opere interrasili fabricatus, liber missalis laminis argenteis obductus, due pelves auree, rotula aurea preciosis reliquiarum pignoribus referta et nobilibus margaritis circumlata. Dat. anno gratie M. CC. vicesimo octavo. » (Archives de l'Aube. — Original sur parchemin — le sceau manque — lacs de soie rouge et verte.)

Il existe, dans les Archives de l'Aube, une charte originale sur parchemin du mois d'août 1227. Conradus miseracione divina Portuensis et sancte Rufine Episcopus..... mense Augusti, Pontificatus Domini Gregorii Pape noni anno primo — à laquelle pend le sceau bien conservé du cardinal Conrad. Il est attaché à des lencisques de parchemin. Le cardinal, mitre en tête et revêtu de ses habits pontificaux, est assis sur un siège à têtes de lions. Il bénit de la main droite et tient sa crosse de la main gauche. Légende : SIGILL. CONRADI PORTVEM. ET. SCE. RVFINE. EPI.

Épitaphe du cardinal Conrad.

Le cardinal Conrad mourut à la croisade le 30 septembre 1227. D'après ses ordres, son corps fut rapporté en France et enterré à Clairvaux, non loin de saint Bernard. On lisait cette épitaphe au pied de son tombeau :

monuments antiques que dans l'interprétation des textes du moyen âge, en parle ainsi dans l'histoire littéraire de la France, tom. XVIII, p. 43.

« Nous ne la transcrivons point ici, parce que la plupart des vers en sont barbares, inintelligibles,

et que, d'ailleurs, elle ne nous paraît offrir aucun intérêt, ni sous le rapport historique, ni sous le rapport littéraire. »

J'avoue qu'il était plus facile d'en porter ce jugement sévère que d'en bien saisir le sens : mais j'espère que mes efforts, pour la rendre moins inintelligible, la feront apparaître sous un jour plus favorable.

Petit-Radel se trompe en disant (*loco cit.*) qu'elle était écrite sur la tombe du cardinal.

Jeu d'esprit de quelque moine, elle passa de la chronique de Villers (*Thes. nov. anecdot.* t. III, col. 1276) dans divers recueils (*Menol. Cist.*, 30 sept. — Ughelli, *Ital. sac.*, Portuenses Episcopi. — Manrique).

En voici le texte restitué d'après Henriquez, Ughelli, Manrique, le MS. 360 de la Bibliothèque Publique de Dijon, renfermant la Chronique de Villers (fin du XVI^e ou commencement du XVII^e siècle), et mes propres conjectures.

Vive, vide, fida ne fide fidatur in avo,

Quod vir eas, caro quo vireas, quo pingere navel;

Spica senum, culmus juvenum, sed et indolis

Impariter sed par per iter sunt messis et herba.

5. Conradum tot in alta gradum firmasse reclusum

Cerne solo, feriente celi jam pondere fusum.

Iam neque net, neque aratra tenet, cum prœmia

Præcipuus flos Roma tuus super æthera vernat.

Planta ducum Villare tuum descendit in hortum :

10. Dehinc vacuum Bernarde tuum transfertur ad

Mox matris pater, immo patris pater Ordinis esse

Promeruit; demum meruit tibi Papa coesse.

Papæ conradians Conradus ei quasi soli

Luna rotunda fuit tibi testis Roma fidelis.

15. Hispida conrasit Conradus corpora, barbam

Ordinis, Imperii collum, Romæque coronam.

In claustris Daniel, Noë portu pontificatus,

Imperioque Joseph, modo Benjamin in paradiso.

Anno mileno bis centeno trinovenno

20. Luce sua Cælis manus hunc sepelit Michaelis.

J'en essaie une traduction paraphrasée ; la seule qui permette de rendre les sens multiples cachés sous ces vers compliqués.

« Toi qui vis, vois (de peur qu'on ne se fie sur le temps avec trop d'assurance (où tu vas comme mortel, jusqu'à quand fleurit la chair, quelle marque fatale tu portes. Le vieillard semblable à l'épi mûr, le jeune homme pareil à la tige de blé, l'enfant que je compare à l'herbe, paraissent bien différents entre eux, mais cependant je les vois, suivant une voie commune, arriver comme l'herbe sous la faux du moissonneur. Ce Conrad, qui d'un pas assuré gravit au faite des honneurs, vois-le enfoncé dans la fosse abattu sous le poids des coups du ciel. Ce beau lis ne file plus, il ne dirige plus le soc, puisqu'il recueille la récompense. Rome, la plus belle fleur s'épanouit dans l'empyrée. La tige des ducs, ô Villers, descend dans ton jardin ; puis elle est transplantée, ô Bernard, dans ton berceau vide. Conrad mérita bientôt d'être le père de sa mère ; bien plus ! il fut jugé digne d'être le père du père de l'ordre ; enfin, ô Pape, il mérita de partager ton pouvoir. Conrad, éclairé des rayons du pape fut pour ce soleil comme la lune dans sa plénitude, et tu le vis, ô Rome, en refléter fidèlement l'éclat semblable à l'arc que Dieu a placé dans le ciel. Conrad réprima l'hérésie au corps de bête fauve ; il rétablit la ferveur chez les moines, semblables à de sages vieillards ; il rendit au clergé séculier la majesté du commandement, et à Rome l'éclat de sa

couronne. Vrai Daniel dans le cloître, Noë dans le port de son pontificat, Joseph en exerçant le commandement, maintenant il est Benjamin dans le ciel. L'an 1227 la main de Michel l'ensevelit pour les cieux parmi les dernières pompes de sa fête.

Un court commentaire justifiera, je l'espère du moins, mon essai de traduction.

Indolis au troisième vers a le sens d'enfant, d'adolescent. — *Adolescens, puer*, dit Du Cange dans son Glossaire.

Le cinquième vers fait une allusion générale aux grandes dignités dont Conrad avait été revêtu, et dont le détail se retrouvera plus loin.

Dans le sixième vers, *celi* est employé comme un iambe, tandis qu'il forme réellement un spondée *celi*. Cette faute contre les règles de la quantité s'expliquerait peut-être ici par l'orthographe du moyen âge qui écrivait *celum* pour *cælum*.

Feriente celi jam pondere fusum, se rapporte au trépas imprévu de Conrad, atteint à la croisade d'une fièvre mortelle.

L'auteur de l'épigramme, je n'ose dire le poète, ayant déjà comparé au troisième vers la vieillesse à un épi mûr, la jeunesse à un tige de blé et l'enfance à l'herbe, compare dans le septième vers Conrad aux lis des champs dont il est dit dans l'Évangile qu'ils ne filent ni ne labouront. (S. Matth., VII, 98. — S. Luc., XII, 27.)

Dans le huitième vers s'adressant à Rome, il appelle Conrad, qui était cardinal de la sainte Eglise Romaine et légat du Pape, sa plus belle fleur, son plus bel ornement.

Planta ducum au neuvième vers, rappelle la noble origine de Conrad.

Il était fils d'Egon ou Eginon d'Urach, comte de Furstemberg et de Fribourg en Brisgau. Par sa mère, Agnès ou Judith, fille du Berthold IV, duc de Zaehringen, il était le neveu de ce Berthold V qui fut à la veille d'être proclamé roi des Romains, et qui le laissa en otage aux mains de l'archevêque Adolphe de Cologne, sans payer, dit-on, sa rançon. (Cf. Hennings, *theatr. genealog.* t. IV, 286. — *Hist. d'Allem.* de Luden, trad. fr., Paris., 1844, t. V, 144. — Petit-Radel, trompé sans doute par le *Gallia Christiana*, t. III, col. 586, confond le duché de Zaehringen avec la Thuringe.)

Dans le même vers l'auteur s'adresse à l'abbaye de Villers en Brabant, dont Conrad était devenu abbé en 1209. (*Gall. Christ.*, t. III, col. 586.)

Dans le dixième vers, il s'adresse à saint Bernard, et il fait entendre que Conrad devint abbé de Clairvaux, d'où se répandit sur le monde l'éclat des vertus de saint Bernard.

Conrad monta en 1214 sur le siège abbatial de Clairvaux, demeuré vacant la même année par la mort de Gui. (*Gall. Christ.*, t. IV, col. 804.)

Il devint alors le père de sa mère — *matris pater* — 11^e vers ; l'abbaye de Villiers étant de la filiation de Clairvaux.

Il devint ensuite le père du Père de l'Ordre — même vers — lorsqu'il fut nommé Abbé de Cîteaux, en 1217. (*Ibid.*, col. 991.)

Le 12^e et le 13^e vers se rapportent à l'élévation de Conrad au cardinalat par Honorius III en 1219. (*Hist. Littér.*, p. 8). Il était cardinal évêque de Porto, du titre de sainte Rufine.

Les vers 13 et 14 sont imités de ce passage du psaume LXXXVIII, 36 — « *Et thronus ejus sicut sol in conspectu meo, et sicut luna perfecta in æternum, et testis in celo fidelis.* »

Les vers 15 et 16 sont certainement de toute la pièce les plus difficiles à entendre. *Conradere* n'a pas précisément le sens que mon essai de traduction

implique, mais il semble que l'auteur n'a employé *conrasit* au lieu de *rasit* que pour jouer sur le nom de Conrad.

Ces deux vers me paraissent indiquer les travaux auxquels Conrad, devenu légat du pape après son élévation au cardinalat, se livra en France pour réprimer l'hérésie des Albigeois, et en Allemagne pour réformer les mœurs du clergé (Labbe, *Conc.*, XI, 294); le soin qu'il prit de faire fleurir la discipline parmi les moines, et le lustre que l'éclat de ses vertus jeta sur le sacré collège, dont il refusa de recevoir la tiare après la mort du pape Honorius III. Mais je ne donne ici mon interprétation qu'à titre de simple conjecture.

Les quatre derniers vers ne présentent plus rien d'embarrassant.

Au 17^e vers. — *Noe portu pontificatus* — l'auteur joue sur le nom de Porto dont Conrad était évêque.

Le vers 19 marque l'année de la mort de Conrad arrivée en 1227.

A Le dernier vers rappelle que Conrad quitta la terre pour aller au Ciel le 30 septembre, le lendemain de la fête de S. Michel archevêque. (Petit-Radel marque le jour de sa mort au 29 septembre, ce qui est contraire à tous les monuments.)

Plusieurs auteurs ont confondu le cardinal Conrad de la famille des ducs de Zaehringen, avec un autre cardinal Conrad de Bavière, aussi moine de Clairvaux (le *Gall. Christ.*, t. III, col. 586, tombe dans cette erreur qu'il a évitée au tome IV), créé cardinal en 1142 par Innocent II, et qui mourut à Bari, au retour de la croisade. Mais, suivant ces paroles de Mgr Louis d'Attichy dans ses *Flores historiae sac. Collegii* (Lut. Par., 1660, I, 264) « *ignoscendus error, cum fuerit idem utriusque nomen, patria.... eadem dignitas et profectio.* »

B Le cardinal Conrad portait, d'après Jongelionus (*Purpura D. Bern.* Col. Agripp., 1644; 28), écartelé d'Urach et de Seyn, sur le tout de Furstenberg.

N° 13.

Note sur les prétendus embellissements de l'église et de l'abbaye de Clairvaux au XVIII^e siècle.

Entre plusieurs dépenses que [Dom Robert Gassot du Défens] fit pour la décoration de son abbaye, dit *l'Histoire abrégée des Abbés de Clairvaux*, on remarqua un magnifique portail qu'il fit pour son église, un orgue, des autels de marbre, de beaux grillages, des statues enrichies d'une sculpture achevée, une cour abbatiale. » (MS. IX de M. l'abbé Matthieu, p. 142.)

De 1728 à 1736 on sculpta les nouvelles stalles de l'église (1).

Les anciennes avaient été enlevées par son prédécesseur, Dom Pierre Bouchu. Les Bénédictins, dans leur *Voyage Littéraire*, sont loin d'approuver ce changement. Voici dans quels termes ils en parlent : « L'église est grande, spacieuse et belle, mais simple et sans beaucoup d'ornements. La nef était autrefois remplie de trois rangs de chaires de chaque côté, pour placer les frères convers durant l'office, et par le nombre de chaires, on juge qu'il y avait autrefois près de trois cents frères convers à Clairvaux. Depuis peu d'années on les a toutes ôtées, et on s'est contenté d'en conserver un petit nombre sous l'orgue à l'entrée de l'église, où est aujourd'hui le chœur des frères convers. L'église en est assurément plus dégagée, mais beaucoup de personnes croient que cette antiquité retranchée la rendait plus vénérable. La nef est suivie du chœur des infirmes, et celui-ci du chœur des religieux qui n'a rien que de simple, mais c'est une simplicité qui a quelque chose de grand. » (*Vog. Littér.* 1717. 1^{re} part., p. 99.)

Les Bénédictins avaient pu lire à Clairvaux cette sorte d'inscription citée par dom Le Boulenger (MS. XV de M. l'abbé Matthieu, p. 542), d'après un ancien commentaire manuscrit sur la règle de S. Benoît conservé dans la bibliothèque de l'abbaye. Hic ponuntur stalla ecclesie Clarevallis.

(1) 1729, 25 déc. Marché avec un sculpteur de Damblin pour sculpter toutes les stalles de l'église moyennant 700 livres. Il pourra avoir un ou deux compagnons qui seront nourris, logés, éclairés et chauffés comme lui; il pourra aller faire un tour chez lui tous les trois mois, et on lui fournira à cette fin un cheval sellé, pourvu qu'il ne demeure absent que 5 ou 6 jours. Il sera nourri avec ses compagnons au réfectoire, comme un religieux, à la réserve qu'ils ne feront pas collation et qu'on leur por-

In superiori et inferiori choro presbyterorum Centum quadraginta quatuor stalla.

In superiori et inferiori choro infirmorum sunt Triginta tria stalla.

In retro choro conversorum sunt Trecenta quinquaginta unum stalla.

Et extra predictos choros solebant esse ducenta Octoginta septem stalla.

C Et sic in totali summa solebant esse octocentum Quindecim sedes seu stalla in ecclesia Clarevallis.

Je trouve dans les Archives de l'Aube divers marchés relatifs à la décoration de l'église de Clairvaux, que je me contente d'indiquer ici.

1736. 12 janvier. — Marché avec un fondeur de Langres pour 12 pupitres et un aigle en cuivre. — La dernière quittance est du 25 déc. 1738.

1737. — Statues de la Sainte Vierge et de saint Robert; — Marché de deux chapelles et autels en marbre.

1738. 19 août. — Devis et marché pour la construction en marbre du maître-autel de l'église de Clairvaux. Il devait être posé le 1^{er} nov. 1739; le prix en été de 3,050 livres. — Quittance du 5 février 1740.

1739. 22 mars. — Marché avec un serrurier de Paris pour les grilles en fer du chœur et celles de 4 chapelles situées en face de la croisée de l'église.

— Quittance du 17 nov. 1740.

L'orgue mérite que je lui consacre une notice spéciale.

En 1731, le 20 janvier, Dom François Fauvre, prieur de N.-D. des-Rosiers et procureur de l'abbaye de Clairvaux, conclut avec Jacques Cochu,

tera à souper dans leur chambre. Tant que l'ouvrage durera, on leur fournira un bon muid de vin vieux, qu'on leur donnera les festes et dimanches par bouteille pour boire un coup. Quand il aura terminé son travail, on lui fournira une voiture pour conduire ses outils chez lui. Le sculpteur prétend n'avoir affaire qu'à Mgr l'Abbé de Clairvaux et à son procureur.

— Reçu le montant du marché ci-dessus le 8 nov. 1736. (*Archives de l'Aube.*)

facteur d'orgues, demeurant à Châlons-sur-Marne, un marché par lequel ce dernier s'engageait à exécuter, moyennant 1,550 livres, un positif de 8 pieds en montre, et de 16 jeux.

Montre de 8 pieds.
Bourdon de 8 pieds.
Prestant de 4 pieds.
Flûte de 4 pieds.
Cornet.
Nazard.
Quarte de nazard.
Doublette.
Tierce.

Fourniture.
Cimballe.
Larigot.
Trompette de 8 pieds.
Cromorne de 8 pieds.
Clairon de 4 pieds.
Voix humaine de 8 pieds.
Tremblant et tiralle.

Tous les matériaux, tels que bois, étain, plomb, cuivre, etc. devaient être fournis au facteur; on le nourrissait avec son compagnon comme les religieux, sauf la collation qui était remplacée par le souper. L'époque de la remise de l'ouvrage n'était pas fixée, mais on arrêtait qu'il serait commencé au premier avril au plus tard, pour être poursuivi sans interruption.

Le 20 juillet 1732, Dom Fauvre et Jacques Cochu concluaient un nouveau marché. Cette fois il s'agissait du grand orgue, que Cochu promettait de rendre dans quatre ans et quelques mois, moyennant une somme de 6,000 livres. Les conditions étaient à peu près les mêmes que celles dont ils étaient convenus pour la facture du positif; seulement il est parlé de 4 compagnons, et Cochu se réserve six semaines par an pour aller vaquer à ses affaires particulières, *quand besoin y sera*. Le positif n'était pas encore achevé; on devait le terminer avant d'entreprendre la construction du grand orgue.

Voici le détail du devis :

1^o Faire 6 soufflets de bois de chêne de 6 pieds 4 pouces de longueur, sur les trois pieds et demi de largeur, dont les plis et tables seront bien garnis : les rendre bien étanchez avec les chassiss, gossiers, bascules et portevents pour conduire aux sommiers.

2^o Plus, faire 4 parties de sommier pour le grand clavier, lesquels seront de bois de chêne, pour y poser les jeux ci-après détaillés; dont lesdits sommiers seront sans emprunts, communications, et bien étanchez.

3^o Plus, faire un clavier de 50 touches d'étendue, bois de chêne, plaquées d'ébène, et les feintes plaquées d'ivoire; ledit clavier montant jusqu'au *d la ré* en haut, compris l'*ut* dièse.

4^o Faire et construire tous les mouvements et abrégés et les rendre bien libres.

5^o Faire une montre d'étain polie et brunie, sonnant et résonnant 16 pieds.

6^o Faire un bourdon de 8 pieds bouchés, savoir : 26 tuyaux d'en bas de bois de chêne, et tout ce qui suit jusqu'en haut, tous les corps et pieds d'étoffe; ledit bourdon sonnant 16 pieds: unisson à la montre.

7^o Faire une flûte de 8 pieds ouverts, savoir : 26 tuyaux d'en bas de bois de chêne, et tout ce qui suit jusqu'en haut, tous les corps et pieds d'étoffe; ladite flûte sonnant à l'octave de la montre.

8^o Faire un huit pieds, dont il sera pris une partie dans la montre, et le reste sera en dedans; tous les corps d'étain sur pied d'étoffe; ledit huit pieds sonnant à l'octave de la montre.

9^o Faire un petit bourdon de 4 pieds bouchés, dont 14 d'en bas seront de bois de chêne, et tout ce qui suit jusqu'en haut, tous les corps et pieds d'étoffe; ledit bourdon sonnant 8 pieds.

10^o Faire un cornet de 27 touches d'étendue, commençant à la clef d'*ut* jusqu'en *d la ré* en haut; ledit cornet sera composé de 5 tuyaux sur chaque

A touche, savoir : bourdon, flûte, nazard, quarte et tierce; lesquels tuyaux seront tous les corps et pieds d'étoffe.

11^o Faire un prestant; tous les corps d'étain sur pieds d'étoffe; ledit prestant sonnant quatre pieds.

12^o Faire une grosse tierce, tous les corps et pieds d'étoffe; ladite tierce sonnant à la tierce du prestant.

13^o Faire un nazard, tous les corps et pieds d'étoffe, sonnant à la quinte du prestant.

14^o Faire une quarte de nazard, tous les corps et pieds d'étoffe, sonnant à l'octave du prestant.

15^o Faire une petite tierce, tous les corps et pieds d'étoffe; ladite tierce sonnant à la tierce de la doublette.

16^o Faire une grosse fourniture de deux tuyaux sur chaque touche, tous les corps d'étain et pieds d'étoffe.

17^o Faire une petite fourniture de quatre tuyaux sur chaque touche, tous les corps d'étain sur pieds d'étoffe.

18^o Faire une cymbale de quatre tuyaux sur chaque touche, tous les corps d'étain sur pieds d'étoffe.

19^o Faire une bombarde, tous les corps d'étain, anches et languettes de cuivre, rasette de fil de fer, coins de bois, noyaux et pieds d'étoffe; ledit jeu sonnant 16 pieds.

20^o Faire une trompette, tous les corps d'étain, anches et languettes de cuivre, rasette de fil de fer, coins de bois, noyaux et pieds d'étoffe; ladite trompette sonnant huit pieds.

21^o Faire un cromorne, tous les corps et pointes d'étain, anches et languettes de cuivre, rassettes de fil de fer, coins de bois, noyaux et pieds d'étoffe; ledit cromorne sonnant 8 pieds à l'unisson de la trompette.

22^o Faire un clairon, tous les corps d'étain, anches et languettes de cuivre, rassettes de fil de fer, coins de bois, noyaux et pieds d'étoffe; ledit clairon sonnant à l'octave de la trompette.

23^o Faire une voix humaine, tous les corps et pointes d'étain, anches et languettes de cuivre, rassettes de fil de fer, coins de bois, noyaux et pieds d'étoffe; ladite voix humaine sonnant huit pieds.

24^o Faire un cornet de récit de 27 touches d'étendue, commençant à la clef de *C-sol-ut* jusqu'en *D-la-ré* en haut, composé de cinq tuyaux sur chaque touche, savoir : bourdon, flûte, nazard, quarte et tierce, tous les corps et pieds d'étoffe; le clavier sera de bois de chêne, plaqué d'ébène, et les feintes plaquées d'ivoire.

25^o Faire une trompette de récit de 27 tuyaux sur le même clavier, tous les corps d'étain, anches et languettes de cuivre, rassettes de fil de fer, noyaux et pieds d'étoffe.

26^o (Echo composé de 8 jeux.) Faire et construire un sommier d'écho de 39 gravures d'étendue, pour y poser les jeux ci-après dénommés, qui sera de bois de chêne, sans emprunt ni communication, bien étanché; construire toutes les bascules et mouvements, avec son clavier de bois de chêne plaqué d'ébène, et les feintes plaquées d'ivoire; ledit clavier commençant à *C-sol-ut* de la clef de *fa*, et continuer jusqu'en *D-la-ré* en haut.

1^o Faire un bourdon, tous les corps et pieds d'étoffe.

2^o Faire un prestant, tous les corps d'étain sur pieds d'étoffe.

3^o Faire un nazard, tous les corps et pieds d'étoffe.

4^o Faire une quarte de nazard, tous les corps et pieds d'étoffe.